

**Séance publique du 12 juillet 2004**

**Délibération n° 2004-2041**

commission principale : développement économique

objet : **Comité de pilotage du contrat d'agglomération - Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La convention d'application du volet territorial du contrat de plan relative aux contrats d'agglomération signée entre l'Etat et la région Rhône-Alpes prévoit la mise en place d'un comité de pilotage du contrat d'agglomération.

La Communauté compte cinq représentants au sein dudit comité dont monsieur Queyranne, celui-ci ayant démissionné de ses fonctions communautaires il convient donc de le remplacer ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE**

**Désigne**, monsieur Jean-Paul Bret comme remplaçant de monsieur Jean-Jacques Queyranne au Comité de pilotage du contrat d'agglomération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,